



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CASERNEMENT BRIGNAIS - VOURLES - SDMIS
Autorisation de signature

N°2024_089

Date d'affichage de la liste des délibérations : **17 juillet 2024**

Date de transmission en Préfecture : **17 juillet 2024**

Date de mise en ligne : **17 juillet 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 juillet 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christophe GALLAY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Valérie GRILLON) - Claude MARCOLET (à Anne-Claire ROUANET) - Nicolas KELEN (à Guy BOISSERIN) - Pierre FRESSYNET (à Agnès BÉRAL) - Bruno THUET (à Jean-Philippe GILLET) - Éric JACQUET (à Christophe GALLAY) - Sophie REYSSET (à Michèle EYMARD) - Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Béatrice DHENNIN)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

Le terrain sur lequel le casernement de VOURLES-BRIGNAIS est construit ainsi que les deux parcelles cadastrées AA0111 et AA0112 situées à proximité ont été mis à la disposition du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

Les communes de VOURLES et BRIGNAIS se sont entendues pour la réalisation de l'entretien des espaces verts de ce casernement.

Aussi, il est proposé de formaliser par convention entre les deux communes et le SDMIS les conditions et modalités d'entretien de ces parcelles. Cette dernière est établie sans contreparties financières.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 4 juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

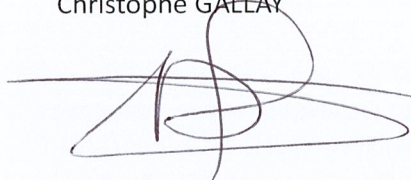
A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes d'une convention tripartite entre la commune de Brignais, celle de Vourles et le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) pour le centre des sapeurs-pompiers de Vourles-Brignais
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christophe GALLAY



Pour copie conforme

Pour le Maire

Serge BÉRARD

Agnès BÉRAL

4ème adjointe – Adjointe déléguée

